

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N° 2024/136

FINANCES LOCALES (7.1)

Décision modificative n°3

au budget principal Ville

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20241113-2024_136-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 5 novembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART, M.
Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme NUNS,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M.
DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, Mme LIONET, M. TIBERGHIE, Mme
DAUCHEZ, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme ANDRE

ABSENTS :

M. DEBAECKER, Mme SCHERRIER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 3 avril 2024 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK ;

Vu la délibération n°2024/095 du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2024/117 du 18 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°2 ;

Depuis le vote du Budget Primitif 2024, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
21/21318/020	Constructions – Autres bâtiments publics	470 000,00 €
21/2158/020	Autres installations, matériel et outillages techniques	- 150 000,00 €
23/2313/020	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	- 160 000,00 €
23/2315/020	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillages techniques	- 160 000,00 €
	TOTAL	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
65/6541/020	Créances admises en non-valeur	21 300,00 €
65/6542/020	Créances éteintes	- 4 300,00 €
	TOTAL	17 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
78/7815/020	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	17 000,00 €
	TOTAL	17 000,00 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la décision modificative n°3 au budget principal 2024 de la Ville d'Hazebrouck,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20241113-2024_136-DE